

CO-PILOTES AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 1768 avenue des Matignon, 50400 GRANVILLE
529 611 352 RCS COUTANCES

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
DU 21 OCTOBRE 2024

LES SOUSSIGNÉS :

La société 2PI, Société à responsabilité limitée unipersonnelle représentée aux présentes par sa Gérante, Madame Adeline PIOGER

La société A3C Experts en service, Société à responsabilité limitée représentée aux présentes par sa Cogérante, Madame Marie-Hermine TILLARD

La société JFZI, Société à responsabilité limitée unipersonnelle représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Jérôme FLEURY

Monsieur Frédéric TILLARD

Détenant ensemble 851 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée CO-PILOTES AUDIT désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société CO-PILOTES AUDIT et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 26 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du Président,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide à l'unanimité qu'à compter du 21 octobre 2024 la dénomination sociale sera CP AUDIT au lieu de CO-PILOTES AUDIT.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 3 des statuts de la manière suivante :

JF
AC
K P. P. P.

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

"La dénomination de la Société est : CP AUDIT".

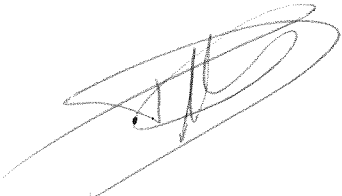
Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à GRANVILLE
Le 21 octobre 2024

Adeline PIOGER Société 2PI	Marie-Hermine TILLARD Société A3C Experts en service
	
Jérôme FLEURY Société JFZI	Frédéric TILLARD
